



1

Jours

Le statut de l'élu local

dans SECTEUR PUBLIC - DROIT PUBLIC / Réf : PUBLI-DROI-04

Objectifs de la formation

- Appréhender les enjeux d'un statut de l'élu
- Connaître les évolutions en la matière

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Définir la notion de « statut de l'élu »

- Cadre et modalités d'exercice des fonctions d'élu
- Un ensemble d'attribution
- Un ensemble de garanties

2. Déterminer les indemnités des élus locaux

- Une dérogation au principe de gratuité
- L'autorité compétente pour fixer les indemnités
- Montant des indemnités en fonction des mandats
- La fiscalité des indemnités La fiche de la DGFIP du 17 avril 2019 portant sur le prélèvement à la source

3. Identifier les obligations de transparence de l'élu local

- La Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique
- Les élus concernés par les obligations déclaratives
- Nature des obligations déclaratives (intérêts, patrimoine)

4. Identifier la responsabilité des élus locaux



- Responsabilité pénale
- Responsabilité civile
- Responsabilité financière
- Responsabilité disciplinaire

5. Énumérer les frais des élus locaux

- Les frais de représentation
- Les frais de garde ou d'assistance
- Les frais de déplacement
- Les frais liés à une situation de handicap de l'élu
- La contribution des collectivités territoriales au chèque emploi service pour les élus locaux

6. Identifier les facilités horaires

- Les autorisations d'absence
- Les crédits d'heures
- Le congé électif

Après-midi

7. Déterminer les régimes relatifs aux moyens mis à disposition des élus locaux

- Classification des moyens en fonction de la taille de la collectivité
- Les moyens informatiques et de télécommunication
- Mise à disposition temporaire ou permanente d'un local commun

8. Décrire la formation des élus dans le cadre de la loi du 31 mars 2015

- Organisation et durée de la formation
- Contenu et mise en oeuvre

9. Expliquer le droit des élus à l'information

- Un droit consacré par la loi (article L.2121-13 du CGCT)



- L'exercice du droit à l'information à travers la convocation du conseil de la collectivité
- L'exercice du droit à l'information à travers les questions orales
- L'exercice du droit à l'information à travers les tribunes réservées à l'opposition

10. Expliquer le droit des élus à la protection

- Cadre de la protection fonctionnelle
- Cadre de la protection sociale

11. Résumer le fonctionnement de l'accompagnement de fin de mandat

- L'allocation différentielle de fin de mandat
- Le droit d'accès à la formation et à un bilan de compétence
- Les mesures honorifiques

12. Définir le cadre juridique relatif à la question de la retraite des élus

- Affiliation obligatoire à l'IRCANTEC
- Régime de rente facultatif (pour les élus restés en situation d'activité professionnelle)
- Régime de retraite par rente facultatif (pour les élus ayant cessé leur activité professionnelle)

Pré-requis

Disposer de solides connaissances en droit statutaire

Public cible

Cadres en relation avec les élus, tous agents territoriaux

Pédagogie

Méthodes pédagogiques



- Pour s'assurer de la bonne assimilation des savoirs, le formateur favorisera la participation et les interactions avec les apprenants.
- Dans la mesure où les apprenants disposent de certaines notions de base, le formateur privilégiera les mises en situation pratiques et l'approfondissement des notions principales.

Modalités d'évaluation

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Elle pourra prendre l'aspect d'études de cas ou de quiz récapitulatifs.
- Des travaux pratiques évalués pourront également être menés si le thème de la formation et son contenu favorisent leur mise en place.
- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs du participant.

